

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : convention ayant pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune de Plateau d'Hauteville, confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

Séance du 1^{er} février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures et trois minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-six janvier deux mille vingt-trois.

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET
FORAY Gaëlle pouvoir à M. Humbert CRETIER
FUMEX Jacques pouvoir à M. Jacques DRHOUIIN
GUILLERMET Maria pouvoir à M. Patrick GENOD
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Le Maire
MASSIRONI Alain pouvoir à M. Didier BOURGEOIS
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 BOYER Corinne

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 20 présents et 8 pouvoirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de Programmation des Orientations de la Politique Energétique (POPE) n° 2005-781 du 13 juillet 2005 a fondé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par l'état, aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par période pluriannuelle de trois à quatre ans.

Monsieur le Maire présente un projet de convention ayant pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune de Plateau d'Hauteville, confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres ou les biens de tiers dans le cadre de

la loi n° 2005-781 et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 9 janvier 2023, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention telle que présentée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).
- S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).
- S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire,

Philippe EMIN